

**ARRETE DE VOIRIE ET POLICE DE CIRCULATION
PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT
SUR LE PARKING RUE DU 19 MARS 1962 ATTENANT A LA MAIRIE
POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS
N°2026-22**

Monsieur le Maire de la Commune de LUZINAY (Isère)

- **Vu** le code des communes, Articles L 131-3 & L 131-4 relatifs à la police et à la sécurité publique,
- **Vu** le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-2 et L2213-1,
- **Vu** Le Code de la route,
- **Vu** le Code de la voirie routière,
- **Vu** l'article R 610-5 du Code Pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 2^{ème} classe,

CONSIDERANT Considérant que ces travaux d'entretien des espaces verts nécessitent de réserver et neutraliser temporairement plusieurs places de stationnement afin de permettre leur bon déroulement en toute sécurité ;

ARRETONS

Article 1 : À l'occasion de travaux d'entretien des espaces verts, le stationnement sera interdit et les places seront réservées aux besoins du chantier sur le parking situé **rue du 19 mars 1962**, attenant à la mairie.

Article 2 : Cette interdiction est applicable **du 3 mars 2026 17H30 au 4 mars 2026 16H30**. Elle pourra être prolongée si nécessaire pour les besoins du chantier.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les services municipaux

Article 4 : Tout véhicule en stationnement irrégulier pourra être mis en fourrière conformément au Code de la route.

Article 5 : La commune ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable d'éventuels désordres, incidents ou accidents survenant au cours du déroulement du chantier.

Article 6 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CHASSE-SUR-RHONE et Monsieur le Maire sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Luzinay, le 2 mars 2026

Monsieur Gérard BERTINI
Adjoint à la Sécurité, aux Bâtiments
et Vie Associative

